

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 226

Artikel: La quinzaine féministe : femmes députées : Tchécoslovaquie, Etats-Unis. - Le Code civil suisse et les femmes turques. - Chez nous...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

portillon rustique qui donne accès dans un petit bois d'arbres magnifiques, sentinelle avancée de la grande et belle forêt de Saint-Cloud. C'est l'orgueil de la maison et la joie de M^{me} Avril, ce pittoresque coin de nature.

« Ces petites, vous comprenez bien que nous ne les laissons sortir librement qu'au moment où nous les savons armées contre les mauvais conseils d'indignes parents ou les propos d'un souteneur. Alors, en attendant, il ne faut pas qu'elles se sentent emprisonnées. Et puis, nous comptons sur l'exercice au grand air, sur les courses folles sous ces beaux arbres, pour nous aider dans notre tâche de régénération. »

M^{me} Avril de Sainte-Croix a un beau projet qui lui tient fortement à cœur: une ferme-école où seraient hospitalisées une cinquantaine de jeunes filles originaires de la campagne ou débiles. Je suis bien tranquille: puisque l'énergique et persuasive présidente veut sa ferme-école, elle l'aura.

Tendresse, travail intéressant, bonne nourriture, récréations en plein air, l'*Œuvre libératrice* confère largement tous ces inestimables bienfaits à ses petites protégées. Et je ne puis assez dire de quelle admiration le visiteur est saisi en voyant toute l'étendue, toute la générosité, toute l'humanité de l'œuvre accomplie par le Conseil d'administration, par les directrices, sous-directrices et simples employées, par tous ces braves cœurs qu'enflamme chaque jour d'un nouveau zèle la bonté de M^{me} Avril de Sainte-Croix.

JEANNE VUILLIOMENET.

La Quinzaine féministe

Femmes députées: Tchecoslovaquie, Etats-Unis. — Le Code civil suisse et les femmes turques. — Chez nous...

Une lettre de Tchecoslovaquie nous apporte quelques détails intéressants sur le résultat féministe des élections parlementaires qui ont eu lieu dernièrement. 10 femmes ont été élues à la Chambre des députés, et 5 au Sénat — dont l'une est morte précisément le jour de son élection! — Ce chiffre total n'est inférieur que d'une unité à celui des femmes parlementaires de la précédente législature: 15 au lieu de 16, la diminution se marquant à la Chambre, qui ne compte plus que 10 députées au lieu de 13, alors que le nombre des « sénatrices » est en augmentation (5 au lieu de 3). Parmi ces dernières, nous sommes heureuses de saluer M^{me} Plaminkova, la suffragiste bien connue dans les milieux internationaux, présidente de la Ligue tchecoslovaque

tionne qu'avec beaucoup de discrétion le concours qu'elle prêtait à l'écrivain, et qui prenait toujours plus de place dans sa vie, à mesure que se développaient la production et la réputation de Conrad. Il sembla qu'elle n'y voie qu'un effet tout naturel de la communauté de leurs intérêts et de leur idéal. Le poète regardait le jugement de sa sœur comme un critère sûr du goût littéraire de son public, il acceptait tous ses conseils, et s'arrêtait dans son travail quand elle remarquait qu'il était fatigué. Elle s'adaptait sans difficulté à l'habitude qu'il avait de composer en marchant de long en large, improvisant plus qu'il ne dictait, interrompant souvent sa promenade pour réclamer un avis ou répondre à une question. Leurs natures, qui différaient beaucoup, se rencontraient dans l'amour du vrai et le culte de la perfection. La richesse et la puissance des créations poétiques qu'elle voyait naître sous ses yeux la surprenaient toujours à nouveau. Elle n'attribuait aucune importance à sa collaboration. C'est à peine si elle indique qu'elle a renoncé pour son frère à la vocation qu'elle avait rêvée.

Dans son affection clairvoyante, elle observait cependant avec tristesse que son compagnon commençait à grisonner et croyait remarquer chez lui un léger déclin de vigueur intellectuelle et de capacité de travail. Elle aurait voulu pour lui les

pour le droit des femmes, et l'une des plus infatigables pionnières de notre mouvement.

* * *

Les nouvelles détaillées d'Amérique sont toujours longues à nous parvenir, puisque ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons indiquer de source sûre les principaux résultats des élections, soit municipales, soit aux législatures d'Etats, qui ont eu lieu en novembre aux Etats-Unis. Ce ne sont d'ailleurs que quelques Etats qui renouvellent leurs Chambres dans les années à millésime impair.

Dans l'Etat de Kentucky, on annonce l'élection d'une femme, membre du parti républicain, à la Chambre des Représentants de cet Etat. En revanche, le New-Jersey envoie aux journaux féministes une liste de sept noms de femmes (quatre républicaines et trois démocrates) qui vont siéger à l'Assemblée législative. Dans l'Etat de New-York une femme a été élue à cette Assemblée, et une autre, Mrs. John Pratt vient d'être portée à la charge de conseillère administrative de la plus vaste cité des Etats-Unis: la ville de New-York elle-même. Mrs. Pratt est bien connue déjà par son travail social et politique dans son district de cette ville, et apportera à ses 64 collègues masculins le concours précieux de son expérience éclairée. A propos de New-York, on peut encore citer le fait qu'une femme, Miss Annie Mattew, a été nommée à l'une des plus hautes fonctions salariées de cet Etat, celle de directrice du registre foncier de la ville de New-York, ce qui signifie que toutes les affaires, souvent embrouillées, du transfert, par ventes et achats, de propriétés, vont maintenant passer sous son contrôle. Ce poste délicat, qui exige des capacités spéciales, comporte le coquet traitement de 12.000 dollars par an (60.000 fr.). N'est-il pas réconfortant de constater qu'au moins outre-Atlantique, ce ne sont pas seulement les postes inférieurement rétribués qui sont accessibles aux femmes?...

Pour en revenir aux élections, la Virginie aussi a élu deux femmes députées, dont l'une, Mrs. Fain, est une spécialiste en matière d'éducation; le Michigan, une femme au Service officiel de l'agriculture. Si nous ajoutons que le président Coolidge a désigné une femme encore, Dr Helen Strong, comme membre de la Commission officielle de géographie des Etats-Unis, et qu'à Washington, un poste très convoité, celui de notaire de l'Office

devoirs et les responsabilités d'un père de famille. « Il nous faut descendre des hauteurs, lui disait-elle souvent, porter les fardeaux et partager l'existence normale des autres humains. » Et comme il s'inquiétait de ce qu'un pareil changement entraînerait pour elle, elle lui défendait de songer à ces conséquences. En regard de ce qui s'imposait pour lui, tout le reste disparaissait. Et lorsqu'il lui apprit que son choix était fait, sa joie fut à son comble. Le bonheur qui régna bientôt au nouveau foyer la fit passer facilement sur ce qu'elle perdait. Malgré les prières instantes des époux, elle n'accepta pas de s'installer définitivement chez eux. Après avoir repris sa peinture et voyagé quelque temps en Italie, Betsy Meyer travailla comme aide dans la maison de santé de Mannedorf. Mais au moindre appel elle accourait, redevenant la secrétaire ou la garde-malade accomplie. Jamais sa tendresse fraternelle, qui s'était affirmée depuis si longtemps, ne subit une éclipse. Meyer la tenait au courant de son activité littéraire, et leur correspondance respira toujours l'intimité d'autrefois. Il savait ce qu'il devait à celle qui avait partagé sa jeunesse tourmentée et calmé si souvent son âme inquiète.

Hélène STUCKI.

(Traduit et adapté d'après la « Feuille Centrale » de la Société d'Utilité publique des Femmes Suisses par C. Haltenhoff.)

des Recettes Intérieures, vient d'être confié à une femme, M^{me} Annabel Matthews... on pourra constater que la fin de l'année n'a pas été mauvaise pour les féministes aux Etats-Unis.

* * *

Les journaux ont annoncé que la Turquie vient de décider d'adopter comme législation civile notre Code civil suisse, au lieu de prendre la voie, infiniment plus longue, d'adapter aux coutumes orientales une législation nouvelle. Le saut va bien être un peu brusque, mais tant de nouveautés d'ordre divers surgissent actuellement en ce pays qu'une de plus ne surprendra pas trop! — Pour les femmes, en tous cas c'est un événement d'importance capitale. Non pas, certes, que notre Code soit parfait, et nos féministes savent fort bien quelles retouches elles y apporteraient si elles étaient les maîtresses; mais il n'en constitue pas moins une législation incontestablement plus avancée que celle de nombre de pays européens — si avancée même que l'on peut dire avec une pointe de paradoxe que le Code civil est le principal obstacle à la propagande suffragiste dans notre pays, parce que les femmes n'étant pas de son fait courbées comme ailleurs sous l'injustice des lois civiles comprennent moins bien qu'ailleurs l'utilité du droit de vote! Libre disposition du salaire de la femme, droit de tutelle de la mère sur ses enfants, régime matrimonial, recherche de la paternité, égalité des causes de divorce... on travaille et on a travaillé avec acharnement en Angleterre, par exemple, pour obtenir quelques-unes de ces dispositions dont nous jouissons paisiblement depuis tantôt quinze ans — sans parler des pays qui souffrent encore des mesures draconiennes pour les femmes du Code Napoléon.

Nos félicitations vont donc aux femmes turques chez lesquelles, écrit d'Angora le correspondant du *Times*, l'opposition à l'ancien droit de Bagdad se manifestait encore plus fortement que chez les hommes, vu le nombre toujours croissant de femmes turques qui participent aux professions libérales et aux activités publiques. Nous sommes certaines que dans l'essor de leur liberté nouvellement acquise, elles vont faire usage excellent de leurs nouveaux droits. Car pour elles, l'adoption du Code civil n'est qu'une étape — étape très importante, certes, mais étape tout de même, sur le chemin de l'égalité complète des droits, alors que chez nous... ce beau progrès est resté sans lendemain, et qu'avancées en matière civile nous sommes lamentablement en arrière en matière politique.

* * *

Et cependant, on nous signale pour nos étrennes un tout petit progrès suffragiste chez nous: le Conseil d'Etat du demi-canton de Bâle-Campagne vient de proposer au Grand Conseil d'introduire dans la Constitution le suffrage féminin en matière d'école, d'église et d'assistance. «Une petite lueur dans un petit canton», nous écrit-on. Eh! bien, n'oublions pas que c'est à force de petites lueurs que finissent par rayonner les plus grands foyers de lumière. E. Gd.

Notre Bibliothèque

HÉLÈNE NAVILLE: *Catherine Booth et la fondation de l'Armée du Salut*. Editions Forum, Genève, 1925.

« Combien Dieu a sagement réparti notre lot! Il ne nous offre pas que de la douceur, de peur que la terre ne nous satisfasse, ni que de l'amertume de crainte que nous ne soyons fatigués et dégoûtés de notre sort. Mais il mélange sagement ces deux éléments, de façon que nous ne goûtions pas l'une sans l'autre, et peut-être qu'un jour viendra où nous réaliserons que la proportion des joies et des peines est mieux répartie que nous ne l'imaginons. »

Catherine Booth, qui écrivait ces lignes à son fiancé, un soir de mai 1852, peu après l'avoir quitté, c'est-à-dire à l'une de ces heures où la plénitude de la joie succède un sentiment de solitude, Catherine Booth fut, sa vie durant, celle qui, à travers les luttes et les épreuves, mais aussi au sein d'un bonheur intime presque sans nuage, estima que Dieu, pour elle, avait bien ordonné les choses.

On l'a comparée maintes fois à une sainte: sainte, en effet! Car cette existence rayonnante, toute vouée au salut des âmes sans cependant enlever la moindre parcelle de tendresse au foyer — quel magnifique témoignage et presque unique exemple!

M^{lle} Naville a su rendre avec émotion ce qu'il y avait de serein, d'austère, de quasi divine beauté dans la personnalité de son héroïne. Pauvre, devant s'ingénier jour après jour pour élever une nombreuse famille, d'une santé fragile, elle ne s'effraie d'aucun obstacle. Sans attrait physique et d'un naturel plutôt timide, dès qu'elle parle elle remue les foules. De ses efforts, joints à ceux du général Booth naît l'Armée du Salut — une poignée de fervents d'abord, maintenant des légions enthousiastes semant le bien par le monde.

Catherine Booth sur son lit de mort — cette mort lente, longue, cruelle, si noblement acceptée — est une vision d'une grandeur sublime qu'on ne saurait plus oublier; à lui seul, ce chapitre eût valu qu'on écrive le livre; aussi tout lecteur qui attache de l'importance aux valeurs spirituelles saura-t-il gré à M^{lle} Naville d'avoir entrepris une tâche aussi ardue et pensera-t-il comme elle en fermant le volume:

« Avec Catherine Booth a disparu une des forces bienfaisantes les plus actives et les plus puissantes qui aient jamais existé. »

M.-L. PREIS.

Dr RAOUL HOFFMANN: *Aline Hoffmann*. Edition Forum, rue des Chaudronniers, Genève. 1926.

Quelle belle vie que celle de M^{me} Hoffmann, la femme de feu le pasteur luthérien de Genève, Adolphe Hoffmann! On ne peut la lire sans être profondément ému de cette carrière si riche d'activités diverses, d'intelligente et lumineuse bonté.

Femme de pasteur, mère de quatre enfants, maîtresse de maison (elle eut jusqu'à 25 pensionnaires à sa table), publiciste renommée, conférencière, elle a accompli ses diverses tâches avec une conscience admirable, malgré la fatigue qui la terrassait parfois.

Quel a été le ressort intime de cette vie héroïque? L'amour du prochain. C'est par amour qu'Aline Hoffmann a accompli tous ses travaux et qu'elle les a multipliés au fur et à mesure que son cœur les lui signalait. Il faut lire ces pages dues à la piété filiale pour se rendre compte de l'activité prodigieuse qu'a déployée cette femme de bien. Aussi quelle trace lumineuse n'a-t-elle pas laissée derrière elle! Que l'on parcoure ce qu'elle a écrit sur l'éducation, la vie de famille, la jeune fille, la moralité, et les extraits de sa correspondance, pour s'en rendre compte. Les questions d'éducation en particulier y sont magistralement traitées.

Aline Hoffmann était ouverte à toutes les idées généreuses, aussi le suffrage féminin ne l'a-t-il pas laissée indifférente. Elle l'a compris sous sa forme la plus élevée. Voici comment elle en parle dans un livre intitulé: *Le devoir social de nos filles*:

« Le féminisme entier ne se résout-il pas dans cette phrase: je suis mère et rien de ce qui est humain ne saurait m'être étranger. C'est pour cette raison-là que les femmes ont le devoir, je ne dis

¹ M^{me} Hoffmann fut une suffragiste si convaincue qu'elle contribua à fonder en 1907 l'Association genevoise pour le Suffrage dont elle assumait vaillamment la présidence en un temps où cette fonction était infiniment plus compromettante qu'actuellement. Ceci devait être rappelé dans notre journal. (Réd.)

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: *chèque postal II. 1353*. — Cordial merci aux généreux donateurs.